

**Pré-projet de création d'un centre d'interprétation et d'animation du patrimoine sur le site de Point Clos sur la thématique du bois, de la forêt et des métiers qui y sont liés.**

*Ce pré-projet est un **document de travail** issu d'un groupe de quinze personnes qui s'est réuni quatre fois de janvier à juin 2014 pour étudier ce que pourrait être la valorisation de l'espace de l'ancien camp d'aviation de Point-Clos.*

*Le groupe agissait dans le cadre de la démarche de prospective participative dénommée CGM 2030 mise en place à l'initiative des communes de Concoret, de Gaël et de Muel avec comme maître d'œuvre l'Atelier de campagne d'Etudes et Chantiers Bretagne. Il était composé de représentants de ces trois communes ainsi que de ceux des communautés de communes de Mauron et de Saint Méen-le-Grand, du directeur de l'agence régionale de l'ONF et d'un animateur du CPIE de Brocéliande.*

## A. Éléments de contexte.

### 1. Un patrimoine historique et environnemental intéressant.

Le site de « Point Clos » est localisé en Bretagne, au Nord du massif de Brocéliande. Il se situe, plus précisément, en Forêt Domaniale de Gaël-Paimpont, au lieu-dit Point Clos.

D'une surface initiale de 103 hectares, il s'étend sur les trois communes de Gaël (Ille-et-Vilaine), Concoret (Morbihan) et Muël (Ille-et-Vilaine). Il est desservi par la route départementale D773, reliant Paimpont à Gaël.

Il est également très proche de l'axe qui relie Saint-Malo à Vannes par lequel transitent les flux touristiques longeant à l'ouest le massif forestier de Paimpont.

## 1.1 L'histoire particulière de Point Clos

Le site abrite les vestiges des bâtiments d'un ancien camp d'aviation créé dans les années 1920 ainsi qu'un patrimoine naturel remarquable avec un arboretum, créé sous l'Occupation allemande, pendant la Seconde Guerre Mondiale.

Devenu propriété de l'Etat, géré par l'Office National des Forêts (O.N.F.) après la guerre, le site n'a jamais pu être valorisé, malgré la volonté des différents partenaires politiques, depuis les années 1980. Il ne bénéficie pas d'une signalétique permettant de l'identifier.

Déclaré terrain militaire dès 1922, après que le Ministère de la Guerre a acquis les terrains de Gaël et Concoret, le camp de Point Clos s'est peu à peu doté de constructions et d'infrastructures entre 1922 à 1925. Le terrain de l'ancienne ferme de Lancron, par exemple, est devenu la piste.

A partir de 1939, les aviateurs français abandonnent le camp au profit de l'Occupation allemande. L'armée allemande investit le camp comme terrain de réserve le 17 juin 1940. Le commandement est assuré par le général Alfred Ernst (1895-1953)

Dès son arrivée, il entreprend le réaménagement de l'aérodrome et son agrandissement. Outre ses occupations militaires, le commandant Ernst est un passionné de botanique.

Le réaménagement du camp s'accompagne alors de plantations pour la création d'un arboretum. En 2002 l'O.N.F. répertoriait quarante-neuf espèces de provenances diverses.

Le 3 août 1944, les troupes du général Patton libèrent Gaël. L'U.S. Air Force prend le contrôle du camp et de ses installations le 11 août 1944 .

## 1.2 L'abandon progressif du site

L'armée américaine partie, le camp tombe peu à peu en désuétude. Un vaste programme de nettoyage des ruines est entrepris en 1945 et 1946. En 1951, Point Clos devient le terrain d'importants parachutages dans le cadre des manoeuvres conjointes avec les troupes anglaises. Louison Bobet, après sa carrière sportive, y atterrira avec son avion personnel. Le terrain est déclassé en 1955. L'O.N.F. ne l'acquiert qu'en 1959.

En 2002, sous l'impulsion d'un groupe de passionnés et avec le soutien des équipes municipales, une stèle commémorative est érigée en mémoire des aviateurs qui ont vécu et péri sur ce camp.

Des études ont été réalisées au cours du temps pour élaborer divers projets de valorisation. Les plus récentes sur lesquelles nous nous sommes appuyés pour réaliser ce document sont les suivantes :

Office National des Forêts. — *Projet d'aménagement du site de Point Clos. Communautés de communes de Mauron en Brocéliande et du Pays de Saint-Méen.* — B.E. Rennes, 2002

PAYOU Géraldine. — *Etude de faisabilité : l'arboretum de Point Clos en Gaël (35) – Concoret (56) au coeur de la Bretagne Centrale.* — Université d'Artois (C.C.P.S.M). Etude réalisée dans le cadre d'un stage pour la communauté de communes de Saint-Méen Le Grand. — 30 septembre 2003

BESSION Mylène. — *Point-Clos Mémoires d'un camp d'aviation : historique et réflexions pour la valorisation du site* - mission Etudes et chantiers Bretagne - L'atelier de campagne CGM 2030 ; - mai 2013

Par ailleurs un embryon, sans suite, d'un projet de réhabilitation de l'aérodrome - imaginé en fin 1999 - pour la création d'un *stade de sports aériens* a été également envisagé en 2001-2002 au cours de deux réunions avec l'Union des Sports Aériens de Bretagne (USAB), les communautés de communes et la DRJS à Montauban de Bretagne.

## B. Un nouveau projet de valorisation intégré participant au développement local durable.

### 2. Une démarche participative à l'origine de la renaissance de Point-Clos pour l'élaboration collective du principe de valorisation du site.

La première velléité de protection du site date de 1980. Plusieurs idées de valorisation ont eu cours tout au long de ces trente-quatre années, mais aucun projet à proprement parlé, n'a été étudié jusqu'au bout.

C'est lors de réunions publiques organisées en 2011-2012 dans le cadre de la démarche de prospective participative, connue sous le sigle CGM2030 qu'a été émis le souhait de « faire quelque chose » de cet espace : *« Le site du terrain d'aviation de Point Clos se dégrade petit à petit et le risque de perdre à jamais l'histoire du lieu et ses richesses naturelles nécessite une mise en valeur qui le rendra pérenne »*.

C'est ainsi que les élus des trois communes, des habitants et des responsables associatifs – soit 180 personnes différentes – ont au cours de neuf réunions publiques, souligné la nécessité de la mise en valeur de « Point-Clos » comme l'un des sept axes de développement durable à mettre en œuvre dans les l'avenir pour les communes de Concoret, de Gaël et de Muel.

#### 2.2 « Point-Clos » dans la politique du tourisme de la Région.

Le projet de valorisation envisagé se distingue, par l'approche en termes de culture scientifique et technique, de celui qui a prévalu à la mise en valeur du caractère légendaire de cette forêt, connu, entre autres, par l'équipement intitulé « la Porte des Secrets » situé dans le bourg de Paimpont.

Les caractéristiques intrinsèques du site de Point Clos permettent d'envisager une mise en valeur à la fois historique et environnementale dans la mesure où Point-Clos est un ancien terrain d'aviation militaire (premier créé en Bretagne centrale dans les années vingt qui a joué un rôle lors de la seconde guerre mondiale) et aussi aujourd'hui un espace forestier qu'il est possible d'ouvrir au

public (existence d'un arboretum et **présence à proximité du site de la forêt communale de Muel.**

### **2.3 Point-Clos un atout au nord du massif de Brocéliande.**

La situation géographique du site historique de Point-Clos permet une valorisation se situant en complémentarité de l'offre touristique centrée sur les légendes et le cycle arthurien. Il peut efficacement participer à la dynamique impulsée par la politique du tourisme de la Région, intitulée pour ce secteur « Destination Brocéliande »

La possibilité d'orienter la valorisation du site selon un axe de **culture scientifique et technique** autour de la forêt, du bois, des activités et métiers qui y sont liés représente une opportunité dans la mesure où en dans le massif forestier de Paimpont, majoritairement privé, n'existe pas un tel espace avec autant d'atouts.

La valorisation dont il est ici question vise à :

- **Apporter une contribution au développement économique durable** des communes de Concoret, de Gaël, de Muel, de Saint-Malon-sur-Mel et plus généralement des autres collectivités proches du site appartenant au Pays de Brocéliande ainsi qu'à celui de Ploërmel Cœur de Bretagne.
- **Valoriser au plan touristique**, le patrimoine que représente l'histoire du premier terrain d'aviation militaire de Bretagne et le patrimoine environnemental exceptionnel dû à l'existence d'un arboretum unique dans la région situé à la proximité de la forêt communale de Muel.
- **Sensibiliser le public et l'informer** sur le fonctionnement et la gestion de les écosystèmes forestiers, d'ici et d'ailleurs, en faisant comprendre les menaces qui pèsent et les opportunités que représentent les forêts du monde.

## C. Les caractéristiques principales d'un centre d'interprétation et d'animation du patrimoine de Point Clos

### 3. Le nouveau projet de valorisation du site de Point-Clos

#### 3.1 L'objectif principal

Créer un **centre d'interprétation et d'animation du patrimoine historique et environnemental** qui fera de Point-Clos **la porte d'entrée Nord** de Brocéliande :

#### 2.2 Une thématique originale

Le nom du centre d'interprétation et d'animation du patrimoine tel que l'on peut le déduire des travaux des quatre réunions du groupe de travail pourrait être :

**« Brocéliande et les forêts du monde »**

ou

**« L'école de la forêt »**

Les thèmes sous tendus par ces noms, donnés ici à titre d'exemple, visent à permettre à un large public de se faire une idée fondée du monde complexe de la forêt à partir d'une approche scientifique et technique multidisciplinaire et ludique. Cela suppose la création *in situ* de divers équipements et l'utilisation de supports pédagogiques adaptés que nous traitons dans un autre chapitre.

Il s'agit donc de mettre à disposition de ce public un accueil de qualité qui lui permette de découvrir sur le site historique de Point-Clos les aspects :

- **Economiques** : les forêts en tant que ressource, l'exploitation et la gestion forestières (y compris celles de Paimpont et de Muel)...
- **Culturels**: les mythes liées aux forêts dans le monde, les modes de vie et usages sociaux dans les milieux forestiers, ...
- **Historiques** : histoire du lieu, sa place dans le contexte historique à partir de sa création, notamment celle concernant Point-Clos et son

fonctionnement au cours de la seconde guerre mondiale en mettant à disposition la documentation très riche recueillie par les différentes études sur le passé de ce site ;

- **Scientifiques** : la biodiversité des milieux forestiers, la gestion des écosystèmes forestiers en France et dans le monde en vulgarisant entre autres, les travaux scientifiques de l'équipe de chercheurs de la station biologique de l'Université de Rennes 1 de Paimpont d'une part et en s'appuyant d'autre part sur la forêt communale de Muel et l'arboretum comme terrain d'application.
- **Techniques** : les métiers de la forêt, le bois comme matériau, les métiers du bois, les divers usages du bois dans l'histoire de la Bretagne et des métiers et techniques qui sont liés à son utilisation dans le monde et à Brocéliande qu'elle soit passée (métallurgie, charbon, saboterie ..) ou présente (construction de bâtiments, chauffage, filière bois, etc.).

### 3. Quels types d'infrastructure pour l'accueil du public ?

Ce chapitre constitue une simple **ébauche** du cahier des charges.

Les indications qui y figurent permettent de cerner la nature des équipements et aménagements nécessaires pour un espace équipé qui devrait pouvoir être ouvert de mars à septembre pour le public « tout venant » et d'octobre à juin, pour l'accueil conjoint de groupes (stages, classes transplantées, colloques etc.)

La diversité des publics susceptibles de fréquenter aux mêmes moments l'espace de Point-Clos nécessite de penser les aménagements afin de préserver la sécurité des personnes d'une part et d'assurer d'autre part une jouissance maximale des lieux et des équipements différents.

### 3.1 Les six grands types d'équipements envisageables

- 3.1-1 Les vestiges du camp d'aviation et l'espace de commémoration.
- 3.1-2 L'arboretum
- 3.1-3 Les locaux pédagogiques (salles d'exposition et de conférence).
- 3.1-4 Les locaux permanents d'accueil de groupes en résidence.
- 3.1-5 Les espaces ludiques
- 3.1-6 Les accès et les espaces de déambulation

#### *3.1-1 Les vestiges du camp d'aviation et l'espace de commémoration.*

Seuls quelques vestiges symboliques de l'occupation militaire du camp sont à valoriser en termes d'aménagement soit pour en limiter la dégradation ultérieure soit pour les intégrer fonctionnellement dans la dynamique du site. Il s'agit de quelques bâtiments actuellement murés (casino, maison de l'adjudant, etc.) ou de constructions particulières (pas de tir, piscines, cheminées des cuisines, etc.).

Ils peuvent pour une partie d'entre eux être les supports à la valorisation de l'histoire du lieu (diffusion de documentation audiovisuelle ou autres). Ils peuvent également être des locaux d'accueil du public pour informer celui-ci de ce qu'il peut trouver sur le site, voire être le guichet/billetterie pour les locaux bien positionnés vis-à-vis du ou des parking(s).

Le lieu de commémoration actuellement le long de la route Paimpont-Gaël est maintenant reconnu comme tel. Il est probable que son emplacement actuel ne soit pas des plus pertinents dans le cadre d'un aménagement futur du site. En tout état de cause il doit être à l'avenir dans un espace qui le garde visible et d'un accès facile pour les différentes cérémonies dont il est le support.

#### *3.1-2 L'arboretum*

C'est une des deux pièces maîtresses avec les vestiges du camp de la valorisation du patrimoine. Comme le soulignait Monsieur Philippe Durand ex directeur de l'agence régionale de l'ONF il devra être augmenté de nouvelles espèces de façon à en faire dans la mesure du possible un reflet des espèces des « cinq continents ». Son emprise sur le site sera sans doute importante et déterminera les zones susceptibles d'être affectées aux locaux pédagogiques et de résidence.

### *3.1-3 Les locaux pédagogiques (salles d'exposition et de conférence)*

Les éléments matériels présents sur le site (vestiges, lieu de mémoire, arboretum) ne sont pas suffisants par eux-mêmes pour permettre de développer les objectifs relatifs aux aspects scientifiques et techniques tels qu'ils sont évoqués dans les chapitres précédents. Il est nécessaire de créer une ou deux salles aménagées en fonction des objectifs pédagogiques que nous énonçons. Une étude approfondie permettra de déterminer le type de bâtiments, leur localisation sur le site ainsi que leur dimension. En tout état de cause il serait souhaitable que l'on puisse disposer d'un amphithéâtre de 80 à 120 places équipé en audiovisuel, capable d'accueillir des séminaires, des conférences, des groupes en stage, etc.

Ce bâtiment compléterait une salle de type « halle » qui pourrait accueillir des expositions, être le siège de la boutique et abriter deux ou trois salles d'une capacité de vingt à trente personnes à usage de salles de travail de groupes. Sur ce point particulier des idées ont été émises visant à rapatrier un des grands hangars de l'ancien terrain d'aviation qui été déménagé sur une base militaire de la région parisienne après la seconde guerre.

Il pourrait si l'opération est possible et économiquement viable servir à y aménager cette grande salle d'exposition et les locaux adjacents.

### *3.1-4 Les locaux permanents d'accueil de groupes en résidence.*

Il semble que le potentiel patrimonial sur le site dont fera partie la forêt communale de Muel représente un atout majeur pour des accueils permanents de groupes comme les sessions de formation d'animateurs du patrimoine, les formations d'enseignants, les groupes d'étudiants, mais aussi les classes transplantées.

Ce type de public qui pourra utiliser les autres locaux devra pouvoir disposer d'un hébergement et d'une restauration aux standards du XXI ème siècle.

Dans l'hypothèse d'un accueil maximal de cinquante personnes ces locaux devraient être néanmoins conçus pour un fonctionnement réduit à un groupe de vingt-cinq. Si l'on souhaite augmenter la jauge maximale il serait nécessaire de concevoir une utilisation inférieure pour faciliter la fragmentation d'accueils échelonnés.

La localisation de ces locaux résidentiels (chambres, salle de restaurant, cuisine,) se ferait dans la mesure du possible dans une zone proche de l'implantation des

autres locaux neufs afin de préserver un maximum de l'espace du site sans construction.

Tous les locaux à construire devront être à la norme HQE en vigueur au moment de leur construction et en bois.

### *3.1-5 Les espaces ludiques*

Nous entendons par espaces ludiques tous les espaces extérieurs utilisables parce que sécurisés, par un public quel qu'il soit, aménagés ou non dans lequel les visiteurs ou les résidents ponctuels, peuvent s'adonner soit à la découverte de la faune, de la flore soit à celle de techniques artistiques comme l'utilisation du bois dans le land-art, ou de techniques plus ou moins sophistiquées comme l'aéromodélisme, ou la photographie aérienne à partir de drones par exemple. Mais ces espaces sont aussi à imaginer dans le domaine des sports de nature comme les parcours de « course orientation » ou « d'acro-branches », voire d'escalade (cf château d'eau) ou autres sites de « grimpe » à définir.

### *3.1-6 Les accès et les espaces de déambulation*

#### La signalétique :

La question de l'information du public sur l'existence et la localisation du site de Point-Clos, si elle peut être amorcée par une communication auprès des offices du tourisme des Pays de Brocéliande et de Ploërmel Coeur de Bretagne, ainsi que par les médias traditionnels doit être particulièrement pertinente sur toutes les voies d'accès par lesquelles transitent traditionnellement les touristes entre le nord et le sud de la Bretagne ainsi que ceux qui arrivent ou se rendent directement sur les sites légendaires de Brocéliande.

Elle doit reprendre les sigles connus de « destination Brocéliande » en y adjoignant le logo du centre d'interprétation et d'animation du patrimoine de Point-Clos.

#### Les accès

L'accès du site doit pouvoir se faire par la route en automobile et autocar. Cela suppose une organisation des voies d'accès au(x) parking(s) qui permettent l'arrivée et le départ des véhicules selon une circulation giratoire.

### La circulation sur le site

La déambulation sur le site lui-même doit être possible en toute sécurité par les personnes valides et handicapées. Cela implique de pouvoir indiquer au public « en libre accès » les voies piétonnes aménagées en site propre hors de toute circulation automobile (accès aux équipements, à l'arboretum, salles d'exposition, vestiges du camp, etc.)

Enfin une signalétique spécifique est à concevoir pour informer les publics sans encadrement pédagogique (animateur ou guide) du contenu du site sur les plans historique et environnemental. Cette signalétique pourra être complétée par des moyens « audio » ou des supports informatiques.

La circulation sur le site devra se faire par des voies empruntant les pistes actuelles qui sillonnent l'espace de l'ancien camp. Ces voies anciennement utilisées pour la circulation des occupants du camp pourraient pour certaines être recouvertes partiellement ou prolongées de pistes de bois qui pourraient faciliter la circulation.

## **D. Le fonctionnement du centre d'interprétation**

Quatre types d'utilisation complémentaires sont envisageables.

Le premier est l'utilisation en libre circulation sur une partie du site. Elle inclut l'arboretum et les sentiers de la forêt communale de Muel à l'exclusion des autres espaces. Cette utilisation suppose que soient « enclos » les autres espaces.

Le deuxième concerne les espaces ludiques. Ceux-ci sont situés dans des zones spécifiques où des activités artistiques, techniques ou sportives sont soumises à un encadrement par des personnes techniquement formées (land art, photographie aérienne, accrobranches, course orientation, etc.) Ils sont généralement fréquentés par un public « inscrit » à l'activité concernée. Selon le

degré de pratique les prestations sont ou non payantes : « premier contact », « initiation » ou « perfectionnement » par exemple.

Le troisième est relatif à l'utilisation des locaux pour des actions ponctuelles comme des conférences publiques, des réunions à la journée ou des séminaires. Cette utilisation ne nécessite pas d'hébergement mais peut avoir recours à des traiteurs pour la restauration dans certains cas. L'accès aux locaux se fait directement par l'entrée payante du site.

Le quatrième type concerne exclusivement les accueils de groupes (classes, stages, colloques et séminaires de plusieurs jours, etc.). Les occupants dans ce type d'utilisation ont accès à l'ensemble des espaces et activités du site selon un tarif « tout compris » qui sert de base au calcul du coût du séjour.

## E. La gestion du site

### *Le personnel*

Un tel site aménagé nécessite un personnel permanent qui peut être composé de :

Une équipe de direction constituée

- d'un(e) directeur(trice) chargée de la de la communication externe et des relations avec les partenaires publics et privés.
- d'une personne au secrétariat chargée de l'accueil, des réservations
- d'un comptable à mi-temps chargé de la gestion du centre.
- d'un animateur permanent responsable du recrutement de la gestion et de la coordination des animateurs ponctuels en CDD

Une équipe d'animation composée

- de l'animateur(trice) permanent(e) spécialisé(e) dans les questions environnementales chargé(e) de la programmation (conférences, séminaires, stages spécifiques organisés directement par le Centre)

- d'animateurs occasionnels en fonction des moments de l'année et de la programmation.

Une équipe de maintenance et d'entretien composée

- un veilleur de nuit.
- d'un homme d'entretien pour la gestion technique des locaux et des espaces ludiques, veilleur de nuit à mi-temps
- de deux femmes de ménages occasionnelles.
- de deux femmes de cuisine occasionnelles en fonction des réservations (stages, classes, séminaires) partant du principe que les repas sont sous traités par un prestataire extérieur.

#### *Les prestations.*

Mise à part la libre circulation réduite à la visite de l'arboretum et à la promenade dans la forêt de Muel toutes les entrées et activités sont payantes à l'exception des conférences publiques hors saison touristique.

Les accueils permanents sont facturés au coût de journée effectif (personnel, locaux, prestation restauration éventuellement). L'encadrement de ces accueils est assuré par les organisateurs du séjour à l'exception des activités spécifiques relevant des animateurs du centre.

## ANNEXES

**Investissement :** sous réserve d'études **800 K€**

*Ce budget investissement est un estimatif qu'une étude affinera. Il indique les grandes masses de dépenses en cohérence*

*Investissement.*

Arboretum : achat d'espèces et plantation	30 K€
Réhabilitation des vestiges et aménagements	30 K€
Sécurisation du site : Clôtures Parkings	40 K€
Salle de conférence	200 K€
Hébergement/restauration accueil de groupes	300 K€
Salle d'exposition et salles adjacentes	100K€
Circuit acrobranches	20 K€
Signalétique sur site	20 K€
Aménagement des circulations	60 K€

**Fonctionnement :** **200K€**

*Estimé sur un an sous réserve d'une étude approfondie*

*Frais de personnel permanent*

Une équipe de direction sur 12 mois **162K€**

Directeur/Secrétaire/comptable 8000 €/mois

Animateur permanent 3000 €/mois

Une équipe de maintenance et d'entretien

Veilleur de nuit/ entretien 2500€/mois

Frais fixes 22K€

Chauffage/électricité/etc

*Frais de personnel occasionnel vacataire sur la base  
Equivalent temps plein (etp)*

Une équipe d'animation et de service 16K€

Animateurs saisonniers ou vacataires/4 mois etp 2500 €/mois

Personnels de service//4 mois etp 1500 €/mois

**f. Financements de l'investissement. 800K€**

*A titre indicatif la recherche de financement est à faire, entre autres, auprès des partenaires suivants :*

Communautés de communes Mauron. Montauban St Meen 200 K€

Région (politique tourisme) 200 K€

Europe **300 K€**

Fondations (de France, du patrimoine, etc) 100 K€

**I. Financements du fonctionnement pour un an.**

**200 K€**

Estimation de fréquentation moyenne par an faite sur les trois premières années de fonctionnement

- **Visites sur la partie payante du site (expo, accès aux activités)**

Sur la base 4 000 entrées en moyenne 5€	<b>20 K€</b>
<b>- Acrobranches</b>	
Sur la base de 2500 participants en moyenne 20€	<b>50 K€</b>
<b>- Accueil de groupes en résidence.</b>	
Sur la base de 5 séjours classes de 25 personnes pendant 6 jours	
En moyenne 750 journées à 80€ /j	<b>60 k€</b>
Sur la base de 3 stages (formations professionnelles diverses)	
20pers./5jours/3stages	
En moyenne 300 journées à 115€ /j	<b>34,5 K€</b>
<b>- Accueil de conférences</b>	
5 conférences en moyenne 6€ l'entrée 80 personnes)	<b>3 K€</b>
1 séminaire de 50 pers/5jours par 120€ pers/j	<b>30 K€</b>
<b>- Subventions de fonctionnement</b>	
C d C Mauron /Saint- Meen Montauban	<b>2,5 K€</b>

## Etudes préalables à l'aménagement et la valorisation de Point-Clos

Diagnostic de site avec la définition d'un concept précis de valorisation est de l'ordre de 10 000 €.

- Un projet détaillé de type APD est de l'ordre de 15 K€

- Un projet en site sensible est de l'ordre de 40 k€

- Les missions de d'AMO et de maîtrise d'œuvre dont les montants sont calculés en % des travaux